



Locataire qui veut faire des travaux sur la fosse

Par **yguidi**, le **17/05/2019** à **20:43**

bonjour

mon locataire qui a reçu son jugement de résiliation du bail de condamnation à payer condamner à l'expulsion au plus tard le 31 juillet par la force publique vu qu'en Guyane française on doit attendre cette date

il est occupant sans titre car son bail est résilié

il a contacté les services d'assainissement pour faire contrôler la fosse de l'immeuble il semblerait que certains problèmes existent il a saisi la calc et entend maintenant faire faire un devis pour faire la remise en état de la fosse et me facturer cela en déduction de sa dette il ne m'a pas contacté mais s'en est vanté auprès des voisins qui m'ont averti

a-t-il le droit d'agir ainsi svp peut-il agir sans me contacter ?

le calc qui gère les problèmes d'assainissement que peuvent-ils m'imposer ou autres merci

cordialement

ygui